


MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP Tél. : 49-55-51-56</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N94/N°2120</p> <p>DATE 16 décembre 1994</p> <p>CLASSEMENT</p>
<p>LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</p> <p>à</p> <p>Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt</p>	
<p>OBJET : Instructions relatives aux stages en classes préparatoires au BTS A option "Technologies végétales" et à l'épreuve de soutenance d'un rapport de stage pour l'obtention de ce diplôme.</p> <p>DATE DE MISE EN APPLICATION : A partir de la session d'examen 1995</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION</p> <p>Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM Inspection Générale de l'Agriculture Conseil Général de l'Agronomie Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés</p> <p>POUR INFORMATION</p> <p>Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</p>	

La présente note de service a pour objet de préciser l'annexe de l'arrêté du 6 septembre 1991 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA option "Technologies végétales" en ce qui concerne les stages dans la formation et l'épreuve n° 3 "Soutenance d'un rapport de stage".


Edgar LEBLANC
chargé de la Sous-Direction
Politique des Formations de l'Enseignement
Général Technologique et Professionnel

SUJET D'ETUDE

Il est à dominante technique, sur un thème agronomique.

Il doit comporter une démarche d'analyse technologique permettant d'utiliser les acquis de la formation pour poser un problème de la vie professionnelle et donner des éléments de réponse. Les ambitions scientifiques du rapport de stage doivent correspondre au niveau du technicien supérieur (ce n'est pas une thèse).

Il est défini après concertation entre l'équipe pédagogique, le stagiaire et le maître de stage.

DUREE ET LIEU DU STAGE PRINCIPAL

Le stage principal est d'une durée minimale de 8 semaines.

Il doit se dérouler dans une entreprise liée à la spécialité de l'option de ce BTSA étudiée par le candidat.

Les maîtres de stage doivent être choisis selon leur capacité à encadrer le candidat dans son étude et à apprécier la démarche et les résultats de l'étude réalisée. Le cas échéant, pour y parvenir, les parties concernées peuvent convenir d'une collaboration : un institut, une chambre d'agriculture par exemple. L'établissement de formation peut jouer un rôle important dans la formation de tuteurs en entreprise capables d'encadrer les stagiaires. Cette formation est souhaitée par la profession.

Une exploitation agricole peut être choisie comme lieu de stage, mais ne peut faire l'objet de l'étude en soi. Dans ce cas, l'approche globale de cette exploitation est utilisée pour expliciter le contexte de l'étude agronomique ou technique choisie.

Les sujets marginaux, par exemple très spécialisés, doivent être traités en fonction de la spécialité préparée par le candidat et en accord avec le président de jury qui s'assure des possibilités de correction.

Le stage à l'étranger doit être suivi par un enseignant de l'établissement ou d'un établissement du pays d'accueil. L'étudiant doit maîtriser suffisamment la langue du pays pour pouvoir y tenir des conversations et y réaliser une étude. L'accord préalable du DRAF et du président de jury doit être sollicité (cf. la note de service DGER/GEMET N91 n° 2066 du 14 mai 1991 sur les stages à l'étranger des élèves et étudiants des établissements d'enseignement agricole).

ORGANISATION ET SUIVI DES STAGIAIRES

Une convention de stage règle les relations administratives et en particulier les problèmes de responsabilités. Elle doit comporter une annexe pédagogique qui précise le programme du stage, ses objectifs et les modalités matérielles d'organisation.

Le maître de stage et le tuteur s'il existe, doivent être informés :

- * de la manière dont le stage s'insère dans la formation,
- * du fait que le stage est le support d'une épreuve terminale.

Le suivi des stagiaires durant leur stage est indispensable. Il s'agit de vérifier pas à pas l'apprentissage de la vie en entreprise et l'avancée progressive de l'étude.

**INSTRUCTIONS POUR L'EPREUVE
DE SOUTENANCE D'UN RAPPORT DE STAGE
DU BTSA OPTION "TECHNOLOGIES VEGETALES"**

Cette épreuve terminale s'appuie sur l'expérience vécue en stage et sur une production écrite, personnelle du candidat, appelée rapport de stage.

LA SOUTENANCE

OBJECTIFS

Le candidat montre sa capacité à intégrer les acquis de la formation, à les transférer dans un vécu professionnel et à les restituer lors de la soutenance.

DEROULEMENT

Le candidat expose en 15 minutes son rapport avec les moyens de son choix, répond aux questions du jury centrées sur l'étude mais aussi à celles qui permettent d'élargir le débat (30 minutes).

Le candidat doit s'assurer du matériel pour l'exposé de son rapport et l'installer préalablement à l'épreuve.

EVALUATION

Les examinateurs sont un professionnel et deux enseignants dont un enseignant technique.

Deux d'entre eux ont lu le rapport avant la soutenance et proposent une note évaluant les capacités de l'écrit qui sont précisées dans la grille jointe.

Une délibération de 5 minutes est prévue pour noter l'écrit et l'oral. La note est composée pour 40 % d'une partie écrite et 60% d'une soutenance. Une grille d'évaluation nationale, connue des candidats, est remplie et conservée dans le dossier. Le président de jury dispose, pour les besoins de la délibération, de l'attestation du maître du stage principal et de l'appréciation de l'équipe pédagogique sur l'étudiant en stage.

STAGES ET SUJET D'ETUDE

OBJECTIFS DES STAGES

Les stages font partie intégrante de la formation. Ils permettent l'acquisition de compétences et de savoir-faire professionnels. En stage, le candidat doit vivre une ou plusieurs situations professionnelles propres au métier visé par la spécialité choisie de l'option de ce BTSA.

Un stage principal permet de réaliser une étude. Elle est constituée de l'analyse d'une ou des situations professionnelles de la spécialité du technicien supérieur agricole en technologies végétales.

Le travail du stagiaire ne peut donc, durant ce stage, n'être que d'exécution.

LE RAPPORT DE STAGE

Le rapport de stage est une production écrite, personnelle, reflet de la participation du candidat dans la structure d'accueil.

Le rapport de stage est relatif à l'étude réalisée pendant le stage principal.

Il situe le contexte socio-économique de l'entreprise, dans sa filière nationale et internationale.

Il propose des prolongements à l'étude réalisée en direction de la profession.

Il contient une bibliographie. Le contenu des ouvrages cités doit, bien sûr, être connu du candidat.

Il est souhaitable que le candidat précise les raisons de son étude et du choix du lieu, en particulier s'ils sont liés à un projet professionnel précis.

Le rapport de stage appartient au candidat, qui est responsable de l'édition du document. Il est confidentiel et son contenu ne peut être utilisé ou diffusé sans l'accord de toutes les parties.

PRESENTATION

Le rapport comporte obligatoirement :

- * le titre de l'étude réalisée
- * un sommaire paginé
- * un résumé de 300 mots
- * la traduction du résumé dans une autre langue que le français
- * une liste des mots clés
- * une bibliographie.

Ces informations peuvent être notifiées sur la page de garde dont un modèle est joint en annexe.

La traduction du résumé doit être signée par un enseignant de cette langue attestant de la qualité de la traduction sous la responsabilité du chef d'établissement.

Il doit être dactylographié et comporter au maximum 50 pages normalisées (2000 signes par page en moyenne) plus les annexes ne pouvant excéder 20 pages.

Il doit être remis à l'établissement de formation en trois exemplaires. Une date précise sera communiquée par le service organisateur de l'examen.

Le candidat redoublant peut garder le bénéfice de sa note antérieure. Mais s'il choisit de présenter à nouveau cette épreuve, il doit, au moins, réactualiser son étude personnelle.

Région :	session	
Nom :	Prénom	N° d'ordre :
Intitulé du rapport :		

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE N° 3 SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE

GRILLE DE LECTURE SUR 40 POINTS	NOTE SUR 20	BAREME	NOTE PONDEREE
C 1 : capacité à construire un rapport clair, lisible selon un plan cohérent et comportant une bonne répartition entre le texte et les annexes (sommaire, résumés, mots clés, bibliographie).		15	
C 2 : capacité à présenter et à analyser le contexte dans lequel se situe l'étude (contextes technique, scientifique, socio-économique, industriel, institutionnel, commercial).		6	
C 3 : capacité à présenter l'étude réalisée et à argumenter sur : * la méthodologie ou la démarche utilisée * les étapes de la conduite de l'étude, les difficultés rencontrées et moyens utilisés pour les surmonter * les résultats obtenus, leur validité		15	
C 4 : capacité à évaluer les prolongements de l'étude à laquelle l'étudiant a participé et les moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser.		4	
		T = 40	

GRILLE DE SOUTENANCE SUR 60 POINTS	NOTE SUR 20	BAREME	NOTE PONDEREE
C 5 : capacité à présenter l'étude devant un public professionnel en une quinzaine de minutes en mettant en évidence les éléments que l'étudiant juge utiles pour provoquer l'intérêt du jury et engager le débat.		15	
C 6 : capacité à maîtriser des moyens d'expression et de communication de son choix pour présenter l'étude et en débattre avec le jury.		15	
C 7 : capacité à argumenter et à débattre avec le jury.		30	
		T = 60	

TOTAL SUR 100 :

OBSERVATIONS (à remplir obligatoirement en utilisant la page 5) :

OBSERVATIONS DETAILLEES PAR CAPACITES

C1	
C2	
C3	
C4	
C5	
C6	
C7	

RAPPORT DE STAGE
pour l'EPREUVE DE SOUTENANCE et
l'obtention du diplôme de

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE
option Technologies végétales

SESSION _____

AUTEUR :	DATES DU STAGE PRINCIPAL : (support du rapport)
SPECIALITE	LIEU DU STAGE :
	MAITRE DE STAGE :
MODULES D'INITIATIVE LOCALE suivis : (intitulés et durées)	AUTRES STAGES SUIVIS PENDANT LA FORMATION (dates et et lieux) :
TITRE DE L'ETUDE :	
mots clés :	nombre de pages (sans les annexes) : nombre d'annexes : nombre de pages des annexes : (total maximum = 50 pages)

ATTESTATION DU MAITRE DE STAGE

JE, SOUSSIGNE

NOM DU MAITRE DE STAGE OU DU TUTEUR

REPRESENTANT

RAISON SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT

CERTIFIE QUE

NOM DU STAGIAIRE

A EFFECTUE SON STAGE PENDANT LA OU LES PERIODES SUIVANTES :

**OBSERVATIONS DU MAITRE DE STAGE
OU DU TUTEUR**

à

le

signature

Cette appréciation est à adresser, sous la responsabilité du chef d'établissement, au président du jury, à la fin du stage. Elle sera utilisée en cas de besoin pour la délibération.